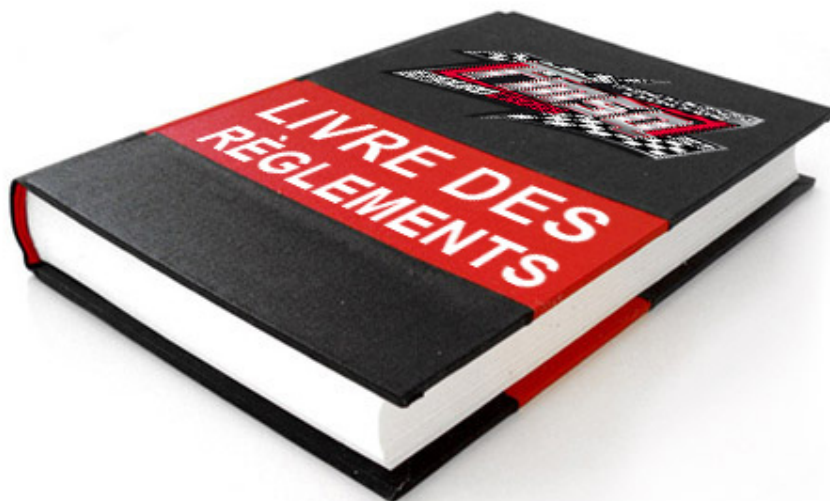


LIVRE DES RÈGLEMENTS -FMSQ-



Mise à jour : janvier 2017

Index

Règlements généraux (applicables à tous les styles de course)

G-1 Licences	5
G-2 Équipement obligatoire	6
G-3 Classes et ordre de départ	6
G-4 Numéros	7
G-5 Prix	8
G-6 Points	8
G-7 Dispositifs de sécurité	8
G-8 Plaques et numéros	9
G-9 Respect	10
G-10 Véhicule utilisé pour une épreuve	10
G-11 Signalisation	10
G-12 Championnat	10
G-13 Puits (classe Expert)	11
G-14 Ravitaillement Moto/Quad (classe Expert)	11
G-15 Ravitaillement et réparations hors des puits	12
G-16 Circulation sur le terrain (Pit Riding)	12
G-17 Génératrices	12
G-18 Niveau sonore	12
G-19 Remboursement	12
G-20 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ	13
G-21 Commerce sur les sites	13

RÈGLEMENTS ENDURO-CROSS

EC-1 Permis	14
EC-2 Véhicule	14
EC-3 Piste	14
EC-4 Organisation	14
EC-5 Entraînement	15
EC-6 Réunion	15
EC-7 Point de vérification	15
EC-8 Départ	15
EC-9 Moto/Quad	16
EC-10 Tracé	16
EC-11 Arrêt de course	16
EC-12 Reprise de la course	17
EC-13 Fin d'épreuve	17
EC-14 Résultats	17

RÈGLEMENTS ENDURO (TIME KEEP)

ET-1 Équipement	18
ET-2 Abrogé	18
ET-3 Inscriptions	18
ET-4 Niveau sonore	18
ET-5 Permission	19
ET-6 Participation	19
ET-7 Vitesse	19
ET-8 Conversions	19
ET-9 Temps et distances	19
ET-10 Les points de vérification	19
ET-11 Chronométrage	19
ET-12 Cartes tournantes (Flip cards)	20
ET-13 Ouverture et fermeture des postes de vérification	20
ET-14 Marques	20
ET-15 Carte de pointage	20
ET-16 Premier compétiteur	20
ET-17 Abrogé	20
ET-18 Pénalités	20

ET-19 Pointage	21
ET-20 Points de vérification	21
ET-21 Enregistrement du temps	21
ET-22 Annulation du dernier point de vérification	21
ET-23 Annulation d'un point de vérification	22
ET-24 Annulation d'un point de vérification (pénalités)	22
ET-25 Délais	22
ET-26 Égalité	22
ET-27 Remorquage	22
ET-28 Assistance mécanique	22
ET-29 Véhicule illégal	23
ET-30 Parcours	23
ET-31 Inspection	23
ET-32 Porteurs de drapeaux	23
ET-33 Feuilles de route	23
ET-34 Départ	23
ET-35 Voie à double sens	23
ET-36 Finissants	23

RÈGLEMENTS ENDURO TYPE F.I.M.

EF-1 Réglementation	24
EF-2 Équipement	24
EF-3 Équipement des coureurs	24
EF-4 Parcours	24
EF-5 Départs	25
EF-6 Moyenne horaire	25
EF-7 Pénalisation	25
EF-8 Carte de pointage	26
EF-9 Récompenses	26
EF-10 Signification de la signalisation	27

Modification aux règlements :

En rouge : Nouveaux règlements en vigueur immédiatement

~~En rouge~~ : Règlements qui ne sont plus en vigueur

En bleu : Nouveaux règlements en vigueur lors des prochaines saisons (voir spécifications)

Approbation de ce livre des règlements

Le livre de règlements de la FMSQ a été écrit entre les saisons 1999 et 2000, mis à jour en janvier 2017, pour garder ce sport accessible à tous, mais aussi pour respecter l'environnement et améliorer l'image des motocyclistes de sentiers face au gouvernement, au voisinage des lieux des événements et des organisateurs. Nous, le conseil d'administration, avons opté pour des règles claires afin d'éviter les litiges.

Le simple fait d'avoir participé et/ou assisté à une épreuve implique l'acceptation du présent règlement par les pilotes et leurs accompagnateurs.

Litige

S'il advenait un litige qui ne serait pas couvert par le livre des règlements ou lors d'une décision arbitraire, à la demande du membre lésé, un comité sera formé la journée de l'évènement. Ce comité sera composé d'au moins deux membres du conseil d'administration, de l'organisateur, du directeur de course, ainsi que deux membres tirés au hasard présents à l'évènement. La décision prise par ce comité sera irréversible.

Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec (FMSQ)

Règlements et régulations ayant rapport avec toutes les compétitions ouvertes. Les règles et/ou régulations établies dans ce livre ont pour but d'assurer la bonne conduite des courses et d'établir un minimum acceptable de recommandations pour de tels événements. Ces règles s'appliquent à tous les événements FMSQ, et en participant à ces événements, les membres sont obligés d'observer ces règles. Aucune garantie de sécurité n'est donnée ou sous-entendue dans la publication de ces règles et/ou régulations. Elles forment un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucune façon une garantie contre les blessures ou le décès des participants, spectateurs ou autres personnes présentes sur les lieux.

Remarque

Les termes utilisés dans les présentes au singulier et au masculin comprendront le pluriel et le féminin, suivant le cas. Les règlements inscrits dans cette section, seront effectifs pour toutes les sections suivantes.

Règlements généraux (applicables à tous les styles de course)

G-1 Licences

Les coureurs doivent présenter une licence courante en vigueur de la FMSQ au moment de l'inscription. Restriction d'âge : (le personnel de la FMSQ peut exiger une preuve d'âge et demander une pièce d'identité telle que la carte d'assurance maladie ou le permis de conduire). Tout pilote inscrit dans l'une des catégories suivantes doit répondre aux critères correspondants au premier janvier de l'année courante, **excepté pour les jeunes de 6 ans qui doivent avoir 6 ans la journée de la course.**

Classes 30+, Amateur 30+ minimum 30 ans

Classes 40+ et Amateur 40+ minimum 40 ans

Classes Amateur 50+ minimum 50 ans

Classe Amateur 17- maximum 17 ans

Classe Écolier A entre 12 et 15 ans

Classe Écolier B entre 10 et 13 ans

Classe Pee-Wee B entre 6 et 8 ans

Classe 12-14 entre 12 et 14 ans

Classe 11-14 entre 11 et 14 ans (applicable 2018)

Classe Pee-Wee C entre 6 et 7 ans

Classe Moto Pee-Wee A entre 7 et 11 ans

Classe Quad Pee-Wee A entre 9 et 12 ans

Classe Dame 35+ minimum 35 ans

Classe Pee-Wee B Quad entre 6 et 9 ans (applicable 2018)

Les trois pilotes finissant en tête du classement annuel de chacune des catégories sont dans l'obligation de passer à la classe supérieure excepté pour les catégories Moto suivantes : 30+, 40+, Dame 35+, Expert, Dame Expert, Dame Inter et Amateur 50+.

Dans le cas de la classe Moto Dame Inter, si une compétitrice termine première au championnat deux années subséquentes, elle devra alors graduer en Dame Experte.

Dans le cas des classes Quad, seulement le pilote finissant en tête du classement annuel de chacune des catégories est dans l'obligation de passer à la classe supérieure.

Les pilotes des classes Moto suivantes : Expert et Intermédiaire finissant dans le top 15 overall de l'année précédente doivent courser dans la classe Expert. Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie intermédiaire.

Les pilotes des classes Quad suivantes : Expert, Pro AM et A finissant dans le top 10 overall de l'année précédente doivent courser dans la classe Expert.

Le directeur de course ou le conseil d'administration se réserve le droit de replacer un pilote dans la bonne classe en tout temps.

G-2 Équipement obligatoire

Les bottes de type motocross, pantalon long de type motocross, chandail à manches longues de type motocross, plastron (chest protector), protèges-genoux, gants de type motocross, **lunettes de type motocross** et casque sont obligatoires.

Casque :

- Le casque doit être porté et attaché en tout temps lorsque le pilote se déplace avec son véhicule.
- Pour être approuvés, tous les casques doivent porter un sceau du manufacturier attestant qu'ils sont conformes à au moins une des normes d'homologation qui suivent. Le casque doit être muni de son ou de ses sceaux originaux et les sceaux doivent demeurer visibles.
- D.O.T. FMVSS 218, fabriqué en 1989 ou après ; Snell M-85 ou M-90 ou mise à jour ; CSA 3-D230-M85 ou mise à jour ;
- Les casques D.O.T. doivent aussi être munis du sceau d'origine indiquant le mois et l'année de fabrication.

G-3 Classes et ordre de départ

Moto

- Pee-Wee C (liquide), Pee-Wee C (air)
- Pee-Wee B, Dame débutante B
- Écolier A, Écolier B, Dame, Dame 35+, Pee-Wee A, Dame débutante A
- Amateur A, Sportsman, Amateur-17, Amateur 30 +, Amateur 40 +, Amateur 50 +, Dame Inter, Débutant (non-membre)
- Expert, Intermédiaire, 30+, 40+, Junior, Dame Expert

Quad

- Pee-Wee C
- Pee-Wee B
- 12-14, Dame, Pee-Wee A
- Expert, Pro Am, A, B, C, Sportsman

Côte à Côte

- Open
- Production

Les participants à la journée prendront le départ derrière la ligne des membres de leur classe respective s'il manque de place sur celle-ci.

Il n'y a pas de classe selon la cylindrée. Cependant, les catégories suivantes sont limitées :

Dame débutante A	Maximum 200cc 2t, 250cc 4t
Dame débutante B	Maximum 105cc 2t, 150cc 4t
Écolier A	Maximum 105cc 2t, 150cc 4t, 12-15 ans
Écolier B	Maximum 85cc 2t, 125cc 4t, 10-13 ans
Pee-Wee A	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t, 7-11 ans
Pee-Wee B	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t, 6-8 ans
Pee-Wee C (air)	Maximum 50cc air (2t, 4t), 6-7 ans
Pee-Wee C (liquide)	Maximum 50cc liquide (2t, 4t), 6-7 ans
Classe Pee-Wee A (Quad)	Maximum 110cc 2t, 150cc 4t, 9-12 ans Maximum 100cc 2t (*Production), 90cc 2t (**Modifié), 125cc 4t, 9-12 ans (applicable 2018)
Classe Pee-Wee B (Quad)	Maximum 90cc 2t, 110cc 4t, 6-8 ans Maximum 90cc 2t (*Production), 110cc 4t (*Production), 6- 9 ans (applicable 2018)
Classe Pee-Wee C (Quad)	Maximum 50cc 2t ou 4t (**Production air) (****Maximum 36 pouces) 6-7 ans
Classe 12-14 Classe 11-14 (applicable 2018)	Maximum 200cc 2t, 300cc 4t, 12-14 ans Maximum 150cc 4t (**Modifié), 105cc 2T (**Modifié), 200cc 2t (*Production), 300cc 4t, 11-14 ans (applicable 2018)
Classe 30+	Ne pas avoir été inscrit dans la catégorie Expert depuis au moins deux ans

***Production :** Châssis et moteur correspondant au modèle tel que produit par le fabricant. Aucune modification moteur permise. Toute autre modification acceptée.

****Modifié :** Toute modification acceptée. Aucun châssis avec une géométrie équivalente à un modèle 450cc n'est accepté.

*****Production air :** Châssis et moteur refroidit à l'air correspondant au modèle tel que produit par le fabricant. Aucune modification moteur permise. Toute autre modification acceptée.

******Maximum 36 pouces :** Largeur maximum à partir de l'extérieur des pneus.

Tout enfant de 14 ans et moins doit respecter une cylindrée maximum de 200cc 2t et 300cc 4t peu importe la catégorie.

G-4 Numéros

Les numéros de 1 à 25, Moto : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 25 premiers dans le championnat overall enduro-cross de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert et Intermédiaire sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 15, Quad : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 10 premiers dans le championnat overall enduro-cross de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert, Intermédiaire et Senior sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 5, Dame Expert Moto : Sont décernés aux coureuses qui se sont classées parmi les 5 premières dans le championnat Dame Expert enduro-cross provincial de l'année précédente.

Les numéros de 1 à 3, Côte à Côte : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 5 premiers dans le championnat overall enduro-cross de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Open et Production sont les seuls éligibles à ce classement.

G-5 Prix

Des trophées, plaques ou médailles sont donnés dans chaque classe officielle. On peut aussi donner des prix sous forme d'accessoires ou d'équipements ou de certificats cadeaux.

G-6 Points

À chaque ronde, les vingt premiers de chaque classe amasseront des points comme suit :
25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

En cas d'égalité dans le total des points au championnat, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus grand nombre de victoires dans cette catégorie. Si l'égalité persiste, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus de deuxièmes positions, ensuite le plus de troisièmes positions, ensuite le plus de quatrièmes positions, etc.

Pour être éligible aux points, le pilote doit avoir fait au moins un tour complet.

Les membres d'un jour ne sont pas éligibles aux points. Toutefois, s'ils deviennent membres au courant de l'année, ils peuvent récupérer leurs points des courses de l'année pendant lesquelles ils étaient non-membres.

La classe Sportsman est une classe ouverte qui n'a pas de championnat et qui n'a pas de classement overall.

G-7 Dispositifs de sécurité

Tous les véhicules (motos et Quad) doivent être équipés d'un coupe-circuit en état de fonctionnement, et pour les Quad, le coupe-circuit de longueur d'origine doit être attaché au pilote en TOUT temps sous peine de pénalité de 3 minutes. Les véhicules ne doivent, en aucun cas, être équipés d'objets pointus et/ou coupants. Tous les Quad doivent être équipés de marche pieds (nerf bars), et ce, pour chacune des classes.

G-8 Plaques et numéros

Chaque classe est identifiée par des couleurs respectives. Un coureur qui ne respectera pas cette règle ne pourra prendre le départ. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs membres à la journée (licence d'un jour), mais ceux-ci ont l'obligation d'installer les identifiants fournis par la FMSQ sur leur véhicule et masquer leurs plaques et masquer toutes les plaques portant d'autres numéros. Le pilote d'un jour peut, à ses frais, poser les couleurs et numéros correspondant à la classe à laquelle il participe (plaque numéro d'un jour).

MOTO	Couleurs de Plaque	QUAD et CÔTE À CÔTE
Expert, Pee-Wee A	123	Expert, Pee-Wee A
Intermédiaire, Amateur 50+, Écolier A	123	Pro AM
Dame Débutante B	123	A
40+, Amateur 40+, Pee-Wee B, Pee-Wee C (liquide)	123	Pee-Wee C, Côte à Côte (Open)
30+, Amateur 30+	123	B, Côte à Côte (Production)
Sportsman	123	Sportsman
Écolier B	123	
Dame Experte	123	
Dame 35+	123	
Amateur	123	
Dame	123	Dame
Dame Intermédiaire	123	
Junior, Amateur -17, Pee-Wee C (air), Dame Débutante A	123	C, 12 à 14, Pee-Wee B 11 à 14 (applicable 2018)

Le numéro de course sera attribué avec la licence. Tous les pilotes devront obligatoirement avoir les numéros de casque fournis par la FMSQ de chaque côté du casque et le carré de couleur derrière le casque sous peine de 2 minutes de pénalité. Le numéro sur le véhicule doit être le même que celui sur la licence émise au pilote par la FMSQ. La plaque frontale et les 2 plaques latérales des motos doivent respecter les couleurs du fond de plaque et des chiffres. Les Quad doivent avoir une plaque à numéro frontale sur le pare-choc et une autre transversale visible de côté est suggérée et non obligatoire. La plaque arrière est obligatoire.

Les pilotes de catégorie Expert doivent afficher le logo FMSQ.net sur leur plaque avant.

G-9 Respect

- A. Toute conduite considérée comme dangereuse entraînera l'exclusion du pilote de l'épreuve.
- B. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison.
- C. Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celles-ci soient la conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement annulées.
- D. Toute attitude incorrecte ou antisportive d'un coureur ou de son entourage envers un autre coureur, un officiel, un bénévole, un membre de l'équipe médicale, un membre de l'équipe de la FMSQ ou d'un promoteur sera sanctionnée par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité des gestes ou paroles, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.
- E. Les animaux de compagnie sont sous la responsabilité de leur propriétaire et doivent être tenus en laisse en permanence. Le non-respect de cette directive peut entraîner l'expulsion de l'évènement du maître et de son animal.
- F. Il est de la responsabilité des coureurs/équipes/campeurs/spectateurs de ne pas laisser traîner leurs déchets sur le terrain autre qu'aux endroits prévus à cet effet. En cas non-respect des lieux, les fautifs seront sanctionnés par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.
- G. Le placement des personnes et des véhicules dans le stationnement doit être strictement respecté à partir des consignes des organisateurs de l'épreuve.
- H. Le couvre-feu est en vigueur de 23 heures à 6 heures toutes les nuits. Tout comportement jugé inacceptable (bruit, party, moteurs non éteints, génératrices etc.) pourra entraîner la disqualification des pilotes et l'exclusion du site de l'équipe fautive, une pénalité de 5 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs. **(Une dérogation peut être demandée à des fins médicales pour les génératrices. La FMSQ indiquera l'endroit où le membre devra se stationner).**

G-10 Véhicule utilisé pour une épreuve

Un coureur doit compléter l'épreuve sur le véhicule avec lequel il a pris le départ. Autrement dit, il est interdit au pilote de changer de véhicule durant l'épreuve, et ce, même avant une reprise de course s'il y a lieu. Sanction : Disqualification.

Pour tous les évènements de la FMSQ, aucun ajout aux pneus de caoutchouc ne sera permis (vis, chaînes, clous, etc.).

G-11 Signalisation

Tout membre de la FMSQ ou de son entourage, qui détruira ou déplacera une/des banderoles et/ou des panneaux de signalisation sera passible d'une suspension et/ou d'une amende n'excédant pas 50\$ par le directeur de course ou de l'arbitre et sera disqualifié des résultats de la journée.

G-12 Championnat

- A. Les dates inscrites au calendrier du championnat ne peuvent être modifiées durant la saison, mais la FMSQ se réserve le droit d'en changer sa localisation.
- B. Les points au championnat sont calculés en cumulant les points obtenus (selon les résultats officiels) à chacune des courses inscrites au championnat. Ce règlement est assujéti aux amendements C, D et E ci-bas.

C. Throw Away :

- i. Championnat comportant 1 à 4 courses inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points de toutes les courses.
- ii. Championnat comportant 5 courses et plus inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points obtenus auquel est soustrait le résultat de la course ayant le moins bon résultat (1 Throw Away). **Ne s'applique pas au championnat Expert Moto, Expert Quad, Dame Experte Moto et overall (Moto et Quad).**

~~D. De plus, un pilote qui s'inscrit à une course de calibre international et, par le fait même, ne peut participer à une manche du championnat, se verra attribuer la moyenne des points obtenus durant le championnat excluant le Throw Away et la course à laquelle il n'a pu participer. Cette clause ne peut s'appliquer que dans le cas où le pilote manque au moins deux épreuves au cours de l'année. Autrement dit, ces points ne peuvent pas être ajoutés si le pilote manque une seule épreuve dans l'année. Les courses considérées de calibre international sont, entre autres, la BAJA 1000 et l'ISDE. Le pilote qui compte se faire prévaloir de cette règle devra obtenir l'aval du conseil d'administration de la FMSQ.~~

- E. Un promoteur est celui qui organise et qui est responsable de la course. Celui-ci peut identifier par écrit au conseil d'administration, 30 jours avant l'évènement, un maximum de 3 autres personnes comme étant des aides promoteurs et ayant droit à l'équivalent de la moyenne des points obtenus durant le championnat auquel ils sont inscrits, excluant le Throw Away et la course à laquelle ils n'ont pu participer. Toutefois, ces personnes doivent avoir travaillé à la préparation de la course un minimum de 3 jours et être disponibles sur la piste durant tout l'évènement. **Tout aide promoteur participant dans une classe experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.**

Dans le cas où un promoteur organise un évènement, il pourra, à sa discrétion, participer. Un promoteur ne prenant pas le départ à l'évènement qu'il organise recevra l'équivalent des points de son meilleur résultat de la saison au championnat auquel cette course est inscrite. Cette clause ne vaut que pour un évènement. Dans le cas où le promoteur organise 2 évènements, il est dans l'obligation de participer à un de ceux-ci. En tout temps, le promoteur devra respecter la clause EC-5 du présent Livre de règlements. **Tout promoteur participant dans une classe experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.**

G-13 Puits (classe Expert)

Il est strictement interdit de circuler dans les puits, à pied ou avec un véhicule qui ne fait pas partie de la course, lorsque ceux-ci sont ouverts, sanction : 1 minute d'arrêt. Les banderoles séparant les puits et la piste de course ne doivent pas être coupées par les pilotes pour se rendre à leur puits.

G-14 Ravitaillement Moto/Quad (classe Expert)

Les ravitaillements d'essence devront s'effectuer aux puits, moteur arrêté. Il est strictement interdit de fumer dans les puits, même s'il s'agit d'un accompagnateur, la sanction sera appliquée au pilote.

Si un compétiteur Expert tombe en panne d'essence durant la course, il peut recevoir un appoint d'essence sur place puis reprendre la course. Il doit ensuite s'arrêter obligatoirement lors de son prochain passage aux puits pour compléter le plein.

La sanction pour ravitaillement hors des puits, pour ravitaillement d'essence avec moteur en marche ou pour avoir fumé dans les puits est de 3 minutes d'arrêt. (S'il s'agit d'un accompagnateur, la sanction sera appliquée au pilote).

G-15 Ravitaillement et réparations hors des puits

Un espace réservé sur le terrain généralement situé après la ligne des puits de la classe Expert sera identifié « ESSENCE ». Les pilotes devront y déposer leur bidon d'essence pour le ravitaillement. Il est strictement interdit de fumer dans cette zone.

Le ravitaillement en essence doit se faire moteur arrêté, quel que soit le lieu. La sanction pour ravitaillement moteur en marche est de 3 minutes d'arrêt. Un pilote ne peut, en aucun cas, faire demi-tour ni faire marche arrière pour regagner son puits. Si le pilote ne peut se rendre aux puits, une réparation hors des puits doit s'effectuer sur le bord de la piste, hors des balises et à un endroit sécuritaire. Aucun retour en piste n'est possible s'il y a eu un remorquage. La sanction pour emprunter la piste à l'envers ou avoir fait marche arrière est la disqualification.

~~La vitesse lors du passage à la zone de marquage est limitée à la première vitesse et doit se faire au ralenti. La sanction pour vitesse excessive lors du passage au scan est de 5 minutes d'arrêt.~~

G-16 Circulation sur le terrain (Pit Riding)

La circulation en moto, en Quad ou en Côte-à-côte sur le terrain où se tient la compétition est strictement interdite sauf pour se rendre à la ligne de départ et au contrôle technique. ~~À la première offense, les fautifs devront pousser leur moto ou Quad jusqu'à leur stationnement et pourront recevoir une sanction allant de l'avertissement à 5 points au championnat. Pour la seconde offense et les suivantes dans l'année en cours, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion du site.~~

Exceptions : Démo ride dans un circuit fermé, secouristes, organisateurs et personnel identifié FMSQ. Dans tous les cas de déplacement sur un Quad ou une moto, le port du casque est obligatoire. La sanction pour le non port du casque peut aller de l'avertissement à ~~l'expulsion du site.~~

G-17 Génératrice

~~Les génératrices doivent être fermées entre 23 heures et 6 heures, un avertissement peut être donné au contrevenant et la sanction peut aller de 5 points au championnat (propriétaire de la génératrice) et jusqu'à l'exclusion du site, à l'exception des génératrices de la FMSQ (Le pilote recevra les sanctions pour les membres de sa famille ou accompagnateurs fautifs). De plus, une dérogation peut être demandée à des fins médicales.~~

G-18 Niveau sonore

Tous les véhicules (Moto et Quad) des participants doivent passer le test de bruit de la FMSQ et le maximum autorisé est de 98 DBA. Le participant dont le véhicule (Moto ou le Quad) ne respecte pas le niveau maximum de décibels ne pourra pas prendre le départ, par contre il a la possibilité de faire le travail nécessaire sur son véhicule pour le rendre conforme avant le départ. Le directeur de course ou l'arbitre peut en tout temps vérifier le niveau sonore d'une moto ou d'un Quad même si le véhicule a déjà passé le test de bruit. Une fois le test de son passé, il est interdit de procéder à des modifications de l'échappement du véhicule. Une sanction pourra aller de l'avertissement à l'exclusion de la course. Si la défaillance sonore a lieu en cours de course, le pilote doit cesser sa course à la fin du présent tour et procéder à la réparation avant de reprendre sous peine de disqualification.

G-19 Remboursement

Aucun remboursement des frais de course et frais d'accès au site ne seront accordés à un pilote en infraction.

G-20 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ

Si le nom d'un membre en règle ou membre d'un jour de la FMSQ est inscrit sur la liste des membres exclus des compétitions, celui-ci se verra interdire l'accès au site de la compétition.

L'organisateur de l'évènement doit prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter ce règlement, le directeur de course ou l'arbitre doit aviser l'organisateur de la présence d'un ou de membre(s) exclu(s) dans les plus brefs délais. Le Conseil d'administration de la FMSQ révise la liste des exclusions au début de la saison. Un membre exclu peut faire valoir ses arguments par écrit au Conseil d'administration pour sa réintégration en cours d'année s'il le désire et celui-ci recevra une réponse écrite (copie conforme au directeur de course) du Conseil d'administration dans les 15 jours calendrier.

G-21 Commerce sur les sites

Il est strictement interdit de faire commerce sur les sites où se déroule un évènement sanctionné par la FMSQ. Seuls les commerçants dûment autorisés par la FMSQ et installés aux endroits désignés seront autorisés à exposer et vendre des produits et des services sur les sites. La sanction pour opérer un commerce sans une autorisation de la FMSQ entraînera l'exclusion immédiate du site et de la disqualification du pilote de l'épreuve.

RÈGLEMENTS ENDUROCROSS

Une course d'endurocross se tient sur un circuit fermé et est d'une durée allant de 20 minutes à 2 heures 30 heures, selon les classes.

EC-1 Permis

Les coureurs doivent obtenir une licence valide pour l'endurocross. Cette licence est émise par la FMSQ.

EC-2 Le véhicule

- A. Les compétiteurs devront respecter la règle G-7 concernant les dispositifs de sécurité.
- B. Les compétiteurs devront respecter la règle G-8 concernant les plaques à numéros.
- C. Les compétiteurs devront respecter la règle G-18 concernant le niveau sonore de son véhicule.
- D. Le directeur de course peut refuser tout coureur de participer à l'épreuve avec son véhicule, si selon lui, celui-ci n'est pas sécuritaire ou n'est pas en condition légale d'opérer.
- E. Le directeur de course et ou l'arbitre peuvent refuser à tout coureur de participer à l'épreuve avec son véhicule, si selon eux, le véhicule ou l'équipement (casque, bottes, lunettes, etc.) de celui-ci n'est pas sécuritaire ou n'est pas en condition légale d'opérer.

EC-3 La piste

- A. Le parcours doit être marqué clairement et de façon adéquate avec des banderoles et/ou des flèches et tous les points dangereux doivent être désignés, soit par un officiel, ou par des marques de danger.
- B. La zone de départ doit être suffisamment large pour accueillir 40 motos ou 30 Quad sur une seule et même ligne. Pour les classes de plus de 40 motos ou plus de 30 Quad, une deuxième ligne sera mise en place pour le départ. Les membres à l'année seront prioritaires aux membres d'un jour sur la grille de départ.
- C. Le directeur de course ou l'arbitre appellera les pilotes en fonction de leur classement au championnat pour les 10 premiers au classement. Dans le cas où une deuxième ligne est nécessaire, la priorité de placement sur la grille sera accordée aux membres à l'année, ensuite, aux membres à la journée.
- D. Entre le point de départ et le premier obstacle, la distance doit être suffisamment grande et la piste suffisamment large pour permettre aux pilotes de se dépasser en sécurité.
- E. En établissant le tracé de la piste, les organisateurs doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir qu'aucun pilote ne pourra "couper" la piste.
- F. Si la piste emprunte une propriété privée, le promoteur doit obtenir la permission du propriétaire.

EC-4 Organisation

- A. La présence du directeur de course de la FMSQ est obligatoire.

- B. Pendant toute la durée de l'épreuve, un véhicule équipé pour donner les premiers soins et le personnel qualifié devront être sur place.
- C. Toute personne nécessitant un transport en ambulance devra assumer elle-même les frais reliés à ce transport.

EC-5 Entraînement

Il est interdit de s'entraîner sur la piste durant la semaine qui précède une épreuve, à moins que la piste ne soit ouverte au public à l'année. La sanction imposée pour le non- respect de cette règle est l'exclusion du pilote de l'épreuve.

EC-6 Réunion

La réunion des pilotes est obligatoire pour tous les pilotes. La réunion a lieu avant chaque course. Tous les moteurs doivent être éteints et c'est la responsabilité de chaque pilote d'y assister.

EC-7 Point de vérification

Le système de pointage est fait à l'aide d'un système de transpondeur. Les règles de pointages et les vitesses à respecter seront expliquées à la réunion des pilotes. Un transpondeur est obligatoire pour chaque participant. Un transpondeur peut être loué pour une course ou acheté. Dans le cas où le transpondeur est loué, un dépôt de 50\$ sera exigé sous forme d'argent comptant ou par carte de crédit, en plus d'une carte d'identité valide (permis de conduire, assurance-maladie...). Le dépôt sera remis à la fin de l'événement et au retour du transpondeur à moins que le transpondeur ne soit endommagé. Dans ce cas, le dépôt ne sera pas remboursé. Le pilote est seul responsable de son transpondeur et de son pointage. Si le système ne capte pas l'onde du transpondeur car le pilote passe trop vite, la FMSQ n'assume aucune responsabilité.

EC-8 Départ

- A. À l'arrivée sur l'aire de départ, le pilote place son véhicule en position de départ et arrête celui-ci, le véhicule doit demeurer moteur éteint jusqu'au signal du directeur de course ou de l'arbitre. ~~Aucun travail de mécanique ou de mise au point de quelque nature que ce soit ne peut être fait au véhicule sur l'aire de départ. Sanction : pénalité de 5 points au championnat.~~
- B. Il est interdit de fumer sur la ligne de départ. **La sanction pour avoir fumé sur la ligne de départ est de 3 points au championnat.** (S'il s'agit d'un accompagnateur la sanction sera appliquée au pilote).
- C. Un pilote arrivant en retard à son départ (procédure de départ en cours) recevra la sanction de placer son véhicule à une extrémité de sa ligne de départ SUIVANT et prendra le départ avec les pilotes de la classe suivante.
- D. Les départs doivent se faire avec les moteurs arrêtés et chaque classe partant à une minute d'intervalle à l'exception de certaines classes. Le départ officiel a lieu lorsque le premier groupe quitte la ligne de départ. **À l'exception des classes Pee-Wee C et Pee-Wee B (Moto et Quad) et Pee-Wee A en Quad.**
- E. La méthode de départ sera de lever le drapeau vert entre 5 et 10 secondes suivant son immobilisation officielle par le préposé.
- F. On considérera une course commencée lorsque le signal de départ est donné. Il y aura faux départ lorsqu'un véhicule démarre avant le signal de départ. Si le départ n'est pas annulé malgré qu'un pilote ait causé le faux départ, le pilote fautif recevra une sanction pouvant aller jusqu'à 3 minutes, pénalité imposée au plus tard au premier passage à la zone de marquage.

- G. Si un coureur ne parvient pas à faire démarrer son véhicule en 30 secondes, l'officiel de départ ou une personne désignée le fera se retirer à côté de la ligne de départ pour empêcher qu'il gêne le rang suivant.
- H. Le directeur de course ou l'arbitre doit vérifier avant le départ de chaque ligne et être sûr que les coureurs sont dans leur catégorie propre. Les coureurs qui partent en avance de leur propre catégorie seront pénalisés d'un tour.

EC-9 Moto/Quad

Une fois la course commencée, un pilote ne peut plus changer de véhicule, et ce, même avant une reprise de course s'il y a lieu.

Pas de changement de pilotes non plus : un seul pilote par véhicule (sauf pour les épreuves par équipe). La pénalité est la disqualification.

EC-10 Tracé

- A. Les pilotes peuvent s'écarter du tracé pour contourner un obstacle ou un pilote tombé mais doivent revenir en piste immédiatement après avoir contourné l'obstacle.
- B. Les pilotes ne peuvent pas sortir du tracé dans les endroits ouverts où des bornes sont utilisées (cordes, rubans, fanions, etc.). Si un pilote sort du tracé dans un pareil endroit ouvert, il devra réintégrer la piste à son point de sortie ou derrière son point de sortie, sauf lorsqu'il passe aux puits. Pénalité pour infraction 3 minutes d'arrêt « Stop and Go ».
- C. Quand il y a des bornes de chaque côté du tracé, les coureurs doivent rester entre ces bornes (par exemple : flèches sur deux arbres ou piquets délimitant la gauche et la droite du tracé).
- D. Les responsables de la course doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun pilote ne "coupe" la piste. Pénalité au pilote qui a coupé la piste : Disqualification.
- E. Le drapeau jaune indique un incident ou un obstacle dangereux à proximité. Aucun saut ou dépassement ne sera toléré. Les pilotes devront ralentir et manœuvrer avec précaution de l'endroit où le drapeau jaune est agité et jusqu'au moment où ils auront dépassé l'endroit de l'incident (ou de l'obstacle) qui a entraîné le drapeau jaune. Les pilotes qui auront procédé de façon imprudente, de façon trop agressive ou encore, qui auront dépassé un autre pilote ou qui auront effectué un saut se verront imposer une pénalité de 5 positions. Tout contact avec ou manœuvre jugée dangereuse envers le personnel (médical ou autre) sur la piste, résultera en une disqualification immédiate du coureur fautif.

EC-11 Arrêt de course

- A. Seul le Directeur de course est autorisé à arrêter une course. Pour ce faire, il doit tenir le drapeau rouge au-dessus de sa tête. Tous les compétiteurs doivent alors arrêter de courir immédiatement.
- B. Si la course doit être arrêtée, on établira le classement final d'après la position de chaque compétiteur au dernier point de vérification emprunté avant le signal d'arrêt.
- C. Le pilote responsable de l'arrêt sera classé dernier.
- D. Lors des championnats non nationaux, les classes qui ont été arrêtées avant que la distance officielle n'ait été courue, compteront si 50% de l'épreuve a été complétée.

EC-12 Reprise de la course

- A. Quand une course est reprise, le responsable de l'arrêt effectuera son départ sur la ligne de la classe suivant la sienne.
 - i. Quand une course est reprise, la course pourra être raccourcie selon le temps écoulé après l'arrêt forcé.
- B. Tout pilote qui est parti lors du premier départ peut aussi participer au second départ aux conditions suivantes :
 - i. Il a pris part au départ initial.
 - ii. Il n'a pas causé l'arrêt de la course suite à un accident.
 - iii. Il n'a pas été disqualifié.
 - iv. Il doit prendre la même machine qu'il avait au départ initial.
- C. La reprise de la course est le prolongement de la course originale.
- D. S'il y a un accident au départ où un coureur ne peut pas être déplacé à temps pour le rang suivant de partants, et s'il n'y a pas assez de place pour que les coureurs fassent le détour sans danger, les rangs qui restent ne partiront pas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger. Si les premiers coureurs complètent un tour entier du parcours, et si tous les rangs qui restent ne sont pas partis, il y aura un nouveau départ. On doit accorder assez de temps aux coureurs pour quitter le parcours et retourner dans leur ordre correct de départ.

EC-13 Fin d'épreuve

Une course prend fin lorsque la période de temps est écoulée et que l'enseigne course terminée est affichée. La ligne d'arrivée doit être marquée clairement et à une distance sans danger après le point de marquage (transpondeur). Le pilote ne doit pas obstruer l'aire d'arrivée.

EC-14 Résultats

- A. Les résultats finaux sont basés sur le nombre de tours complétés. Lorsque deux coureurs ou plus complètent un nombre égal de tours, les résultats seront basés selon l'ordre dans lequel ils ont fini le dernier tour.
- B. Les résultats doivent être affichés à la fin de l'épreuve et sont sujets aux protestations pour une période de trente minutes. Il est de la responsabilité de chaque pilote de vérifier les résultats dès l'affichage et de s'assurer qu'il ne lui manque pas de tour. La FMSQ ne peut être tenue responsable d'une erreur constatée après la période de protestation.
- C. Un pilote devant quitter les lieux avant l'affichage officiel des résultats peut nommer son représentant par procuration.
- D. Dans le cas d'exception et si une erreur de compilation est décelée par la suite par les officiels de la FMSQ, une correction sera apportée **AU PLUS TARD** dans la semaine qui suit l'évènement.

RÈGLEMENTS ENDURO (TIME KEEP)

Une épreuve d'endurance est une compétition tenue sur n'importe quelle piste (incluant pistes et routes) où la vitesse n'est pas le facteur déterminant et où un horaire doit être suivi.

ET-1 Équipement

Tous les véhicules enregistrés pour les enduros et devant utiliser des portions de routes publiques comme piste de course doivent être équipées de tous les items requis par la "loi provinciale" ou législation similaire.

Le véhicule doit être muni de l'équipement suivant :

- 1- un phare blanc à l'avant ;
- 2- un feu de position rouge à l'arrière ;
- 3- un feu de freinage rouge à l'arrière ;
- 4- un rétroviseur solidement fixé au côté gauche du véhicule ;
- 5- un système d'échappement ;
- 6- un système de freinage ;
- 7- un cinémomètre ;
- 8- la plaque d'immatriculation doit être fixée à l'arrière du véhicule

ET-2 Abrogé

ET-3 Inscriptions

- A. Les heures de départ des coureurs seront déterminées par un tirage, dirigé par les organisateurs. La date, le temps et le lieu du tirage pour préinscriptions seront annoncés sur le formulaire d'inscription.
- B. Le tirage au sort sera divisé en 3 groupes avec numéros de départ distribués entre eux comme suit :
 - i. Un tirage pour les préinscriptions (1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B, etc.).
 - ii. Un tirage pour les inscriptions après date (1C, 1D, 2C, 2D, 3C, 3D, etc.)
 - iii. Un expert par minute maximum.
- C. Une fois que le tirage aura été publié, les coureurs qui se sont préinscrits se verront assignés un numéro au hasard des préinscriptions.
- D. Quand plusieurs préinscriptions ont été reçues dans une même enveloppe, ils seront assignés des numéros de départ consécutifs (Exemple : 4 entrées, le numéro tiré est 6A ; les coureurs se verront assignés les numéros 6A, 6B, 7A, 7B).
- E. Les numéros qui ne sont pas issus des préinscriptions seront ajoutés aux numéros des inscriptions reçues après date. Les coureurs doivent tirer leurs propres numéros lors de l'inscription.
- F. Aucune substitution ou échange de positions de départ ne sont permise, sous peine de disqualification.
- G. Les coureurs qui se sont préinscrits et ont inclus une enveloppe pré-adressée se verront avisés de leurs numéros de départ avant la date de l'épreuve.

ET-4 Niveau sonore

Les véhicules des participants sont sujets à passer le test de bruit de la F.M.S.Q. et le maximum autorisé est de 98 DBA (voir la clause G-18).

ET-5 Permission

Les promoteurs doivent obtenir les permissions nécessaires de propriétaires des terrains sur lesquels passe la piste.

ET-6 Participation

Si le parcours est secret, les organisateurs ne pourront pas participer.

ET-7 Vitesse

- A. Les moyennes de vitesse (en kilomètres par heure) doivent être conformes aux limites légales.
- B. Les moyennes de vitesse doivent être en kilomètres par heure seulement et doivent être en multiple de 6 kilomètres (ex. 18, 24, 30, 36, 42, 48, 54, 60 kilomètres par heure). La vitesse moyenne pour chaque section du parcours doit être notée sur les feuilles de route en kilomètres par heure seulement.
- C. Les changements de moyenne de vitesse devront se produire à des distances correspondant à des minutes complètes.

ET-8 Conversions

Lorsque la feuille de route d'une course est établie par un organisateur en milles puis convertie en kilomètres, les facteurs de conversion suivants doivent être utilisés :

1 mille = 1,61 kilomètres
1 kilomètre = 0,621 mille

ET-9 Temps et distances

- A. Les points de vérification devront correspondre aux minutes complètes.
- B. La distance du point de vérification sera calculée à partir du dernier point à apparaître sur la feuille de route. Si cette distance est erronée, le point de vérification sera annulé.
- C. Chaque arrêt d'essence doit avoir 10 minutes d'arrêt inclus dans l'heure. Le temps en surplus pour un arrêt d'essence optionnel ou d'urgence sera à la discrétion de l'organisateur.

ET-10 Les points de vérification

Les points de vérification doivent être identifiés avec des drapeaux ou d'autres marqueurs visibles. Chaque marqueur de temps officiel se tiendra en ligne avec les points de vérification afin que le temps précis où le coureur entre au point de vérification soit inscrit selon la règle ET-20 (d).

ET-11 Chronométrage

- A. Les vérificateurs devront se servir d'un chronomètre officiel au départ et à l'arrivée du jour de la course, et il devra si possible être réglé d'après un signal d'heure de radio spécifié.
- B. Chaque point de vérification aura une montre où les minutes et secondes seront indiquées simultanément.

- C. Les montres des vérificateurs seront ajustées sur l'heure officielle avant la course et vérifiées à la fin, afin d'assurer la conformité. Si la montre d'un vérificateur a plus de 3 secondes d'erreur à la fin de la course, son point de vérification sera annulé conformément à la règle ET-23.

ET-12 Cartes tournantes (Flip cards)

Lorsque les cartes tournantes (flip cards) sont utilisées, la carte brandie en haut doit être visible pour le coureur seulement après qu'il soit entré au poste de vérification.

ET-13 Ouverture et fermeture des postes de vérification

- A. Les points de vérification devront être ouverts 15 minutes avant l'heure d'arrivée théorique du premier compétiteur et demeureront ouverts 60 minutes après l'heure théorique du passage du dernier compétiteur.
- B. Dès la fermeture d'un point de vérification, son responsable devra signer la feuille de temps et la faire parvenir au directeur de course.

ET-14 Les marques

Une feuille ou une carte de route complète doit être imprimée par les organisateurs et une copie de cette dernière doit être donnée à chaque coureur. Ces cartes ou feuilles de route doivent être à la disposition des coureurs, les distances devant être indiquées en kilomètres et les temps indiqués à chaque tour ou point sur la feuille de route. Ces feuilles de route devront indiquer la distance accumulée à chaque point ou tour pour la course entière. Cette distance sera la distance officielle pour la course. Les colonnes feuilles de route « Route Sheet » doivent avoir un minimum de 5.5 centimètres (2 1/8") de large, soit la largeur standard d'un ruban de calculatrice.

ET-15 Carte de pointage

Chaque compétiteur doit avoir une carte de pointage avec lui. Ceci sera considéré comme compilation officielle.

ET-16 Premier compétiteur

Si les compétiteurs partent à une minute d'intervalle, le premier compétiteur partira une minute après l'heure.

ET-17 Abrogé

ET-18 Pénalités

- A. Chaque pilote commence l'épreuve avec un pointage de zéro. Ensuite, il accumule des points avec chaque pénalité.
- B. Deux points de pénalité seront imposés pour la première minute d'avance et cinq points de pénalité pour chaque minute d'avance additionnelle. Pour calculer, les officiels de vérification de temps imposeront la pénalité d'une seconde après et jusqu'à 59 secondes après la minute (note – les cartes sont tournées à la minute entière). Un coureur qui arrive exactement à la minute entière aura son temps

enregistré comme tel et son score sera calculé en utilisant le nombre entier de chaque côté du temps qui lui donne le moins de pénalité.

ET-19 Pointage

- A. Le pointage des compétiteurs sera calculé d'un point de vérification au suivant.
- B. Le temps perdu ou gagné entre deux points de vérification consécutifs n'affectera en rien le temps requis entre deux autres points.
- C. Lorsqu'il est possible de corriger les marques à un point de vérification, par exemple lorsque le premier numéro est tourné à la minute incorrecte et que tous les numéros suivants sont, en conséquence, décalés par la même période, toutes les marques doivent être corrigées, y compris les zéros. Toutefois, les marques au point de vérification suivant devront être basées sur le numéro indiqué ou le numéro corrigé, donnant ainsi au coureur la possibilité d'un choix.

ET-20 Points de vérification

- A. Les coureurs devront se présenter aux points de vérification venant de la bonne direction, autrement ils auront 50 points de pénalité et ils doivent s'arrêter quand même.
- B. Les coureurs ne doivent pas s'arrêter en vue d'un point de vérification mais continuer dans une ligne aussi droite que possible et doivent être sur leur véhicule. Un coureur ne peut être assis et pousser son véhicule avec ses pieds, le véhicule doit être conduit ; pour agir ainsi, le temps sera pris au point d'infraction. On considérera le véhicule comme arrêté s'il cesse d'avancer et que le pilote se sert d'une partie quelconque de son corps pour maintenir son véhicule en mouvement, par exemple : un pied au sol, l'épaule sur un arbre, etc. Le vérificateur sera le seul juge à savoir si un compétiteur a violé les règles.
- C. Le temps d'un compétiteur doit être enregistré lorsqu'il atteint le point de vérification ou comme dans le paragraphe B ci-dessus.
- D. Un compétiteur sera considéré comme étant entré au point de vérification quand il aura dépassé les drapeaux ou les marqueurs visibles qui identifient le point de vérification avec l'axe avant de son véhicule.
- E. Les marqueurs aux points de vérification devront se contenter d'inscrire l'heure d'arrivée ou le numéro sur les cartes de route des pilotes. Ils ne doivent pas tenter de déterminer si le pilote a dépassé son heure réglementaire ni l'en informer.

ET-21 Enregistrement du temps

Ce sera la responsabilité du compétiteur de s'assurer que le vérificateur enregistre son temps.

ET-22 Annulation du dernier point de vérification

Si le dernier point de vérification est annulé, tous les compétiteurs qui auront passé le point de vérification précédant avant la limite allouée, est sujet aux autres règles (exemple : point de vérification manqué), seront considérés comme ayant complété l'épreuve.

ET-23 Annulation d'un point de vérification

Lors du calcul des résultats, les pointages d'un des points de vérification peuvent être annulés à cause d'erreurs de temps, de location, de signalisation inadéquate ou autre raison valable.

ET-24 Annulation d'un point de vérification (pénalités)

- A. Lorsqu'un point de vérification est supprimé pour une raison quelconque, les minutes de retard à ce point de vérification seront comprises lorsque l'on calcule si un coureur a excédé le temps alloué.
- B. Quand un point de vérification est effacé, il ne doit pas y avoir de pénalité pour le point de vérification effacé.
- C. Une pénalité pour le point de vérification suivant doit être calculée d'après le point de vérification précédent celui qui est retiré (en se servant des temps enregistrés sur la carte de pointage) ou d'après celle qui est en faveur du compétiteur.

ET-25 Délais

- A. Si un pilote arrive au poste de vérification avec plus de 15 minutes d'avance, on considérera qu'il s'est rendu jusqu'au poste de vérification précédent.
- B. Si un coureur arrive plus tard que le temps alloué après son temps original alloué, il doit être enregistré au point de vérification précédent. Aucun autre point de vérification ne sera accumulé dans ses points.

ET-26 Égalité

- A. Dans le cas d'égalité sans point perdu, les concurrents resteront ex æquo. S'il y a égalité avec points perdus, la préférence sera donnée au concurrent ayant le plus de sections complétées sans perte de point ; si l'égalité demeure, au concurrent ayant le plus de sections avec un seul point perdu et ainsi de suite. Si l'égalité ne peut être brisée ainsi, le concurrent ayant conservé le meilleur pointage le plus longtemps sera vainqueur.
- B. D'autres moyens pour briser une égalité peuvent être utilisés (exemple : épreuves spéciales ou points de vérification qui sont calculés à la seconde). Si on obtient la permission de la région en avance et si c'est indiqué sur le formulaire d'inscription.

ET-27 Remorquage

Tout le trajet devra être parcouru par la force du véhicule ou par la force musculaire des compétiteurs. Le remorquage est défendu sous peine de disqualification.

ET-28 Assistance mécanique

Les concurrents peuvent recevoir une assistance mécanique si nécessaire, à moins qu'une permission pour restriction ait été obtenue de la FMSQ et que les concurrents en soient avisés.

ET-29 Véhicule illégal

Le directeur de course ou l'arbitre pourra refuser le départ à tout coureur dont il juge le véhicule dangereux ou illégal.

ET-30 Parcours

Le parcours sera balisé clairement par les promoteurs ; la responsabilité de ne pas le quitter incombera cependant aux pilotes.

ET-31 Inspection

Les organisateurs doivent faire une inspection sécuritaire du parcours pas plus tard que l'expiration de la période de temps alloué pour le dernier coureur soit due.

Épreuves de parcours fermé. Toute épreuve où un tour est utilisé répétitivement et où ce tour est au-dessous de 40 kilomètres en longueur, les règles suivantes s'appliquent en addition aux précédentes.

ET-32 Porteurs de drapeaux

Les organisateurs doivent prendre toutes les précautions dans le placement des porteurs de drapeaux pour qu'ils puissent voir à ce que les coureurs ne quittent pas le parcours ou ne le coupent pas.

ET-33 Feuilles de route

- A. Le parcours doit être marqué au maximum à 10 kilomètres de distance avec des points de référence, avec des notations semblables sur la feuille de route, pour donner aux compétiteurs une méthode efficace pour régler leur odomètre.
- B. Les feuilles de route ou les cartes doivent montrer les distances accompagnant les heures- clés avec des notations de temps à moins de 5 minutes d'intervalle.

ET-34 Départ

Les départs seront des départs avec le moteur arrêté, dû au fait qu'il peut y avoir plusieurs coureurs pour un numéro donné. Un maximum de 10 compétiteurs par minute de participants. Le dernier coureur doit partir au moins 16 minutes avant l'heure clé du second tour.

ET-35 Voie à double sens

Aucune voie à double sens n'est permise.

ET-36 Finissants

L'ordre des finissants sera déterminé selon la plus grande distance parcourue avec le moins de points perdus, à moins qu'un coureur n'atteigne pas le premier point de vérification, dans ce cas, il ne sera pas classifié.

RÈGLEMENTS ENDURO TYPE F.I.M.

L'enduro est une compétition sur n'importe quelle piste dans laquelle la régularité, l'endurance et l'adresse constituent les facteurs de classement. Les compétitions sont ouvertes à tous les détenteurs d'une licence FMSQ.

Cette section de règlements comporte les règles spécifiques FIM, les règles ET-1, ET-3, ET-4, ET-5, ET-6, ET-8, ET-13, ET-15, ET-16, ET-19, ET-21, ET-22, ET-23, ET-24, ET-28, ET-29, ET-30 et ET-31 ainsi que tous les règlements inclus dans la section G du livre des règlements, seront valides pour cette section des règlements.

Les classes Pee-Wee et Écolier ainsi que tout pilote âgé de moins de 16 ans ne peuvent pas participer aux épreuves d'enduro.

EF-1 Réglementation

Les épreuves sont régies par ces règlements et régulations, ainsi que par le règlement particulier de l'épreuve.

EF-2 Équipement

- A. Les véhicules seront inspectés par le directeur de course et les officiels délégués qui délivreront un permis de départ pour chaque véhicule admis.
- B. Le changement de véhicule au cours de l'épreuve entraînera l'exclusion.
- C. Un changement de véhicule est autorisé AVANT l'épreuve ; toutefois, le conducteur est tenu d'en aviser le directeur de course ou l'arbitre afin de passer un nouveau contrôle technique.
- D. Le bruit des véhicules pourra être contrôlé à tout moment, et ne devra pas être supérieur à 98db (voir la clause G-18). Toute infraction obligera le pilote à procéder aux corrections imposées par le directeur de course ou l'arbitre.
- E. Les numéros doivent correspondre à ceux assignés à chaque coureur.

EF-3 Équipement des coureurs

- A. La carte FMSQ pourra être exigée en cours de compétition, de même que le permis de conduire.
- B. Toute discordance entre le numéro de départ, le numéro porté par le pilote et la carte de pointage sera sanctionnée par l'exclusion du ou des conducteur(s).

EF-4 Parcours

- A. Le parcours sera constitué de tout terrain, petites routes, chemins de campagne ou de sous-bois accessibles et praticables par tous et en tout temps sans aide extérieure. Les bourbiers insondables et les côtes infranchissables (une seule trajectoire) sont proscrits. Les passages sur des routes principales ne pourront être qu'exceptionnels et strictement limités. De plus, à chaque intersection de route importante et traversée de village, l'organisateur devra prévoir un contrôle de passage. Tout contrôle de passage manqué entraînera l'exclusion.
- B. Un minimum de 2 tours est requis pour toutes les catégories mais les classes overall devront toujours faire un tour de plus que les autres catégories sauf lorsque le tour fait plus de 75 kilomètres. La

signalisation se fera au moyen de flèches, placées du côté droit du chemin à suivre. Le mode de signalisation sera exposé au départ. Tout pilote s'écartant par mégarde du chemin devra le reprendre là où il l'a quitté, sous peine d'exclusion. Le fait de rouler en sens contraire du parcours ou en dehors des limites prévues entraîne l'exclusion.

- C. En aucun cas et sous aucun prétexte, le parcours ne pourra être modifié après le départ du premier concurrent.
- D. En cas de force majeure le directeur de course ou l'arbitre en accord avec l'organisateur peuvent réduire le kilométrage de l'épreuve. Cette décision maintiendra le mécanisme du classement de l'épreuve.

EF-5 Départs

- A. Les départs sont donnés à des heures précises.
- B. Les départs seront donnés de minute en minute, moteur arrêté, par groupes de deux, trois ou quatre conducteurs suivant les besoins de l'organisation.
- C. Le pilote de moto poussera son véhicule, moteur arrêté, jusqu'à la ligne de départ. Le pilote de Quad est autorisé à déplacer son véhicule par la force du moteur, en première vitesse et au ralenti. Tout conducteur se présentant 31 minutes après son heure idéale sera interdit de départ.
- D. Les pilotes seront autorisés à pénétrer dans la zone de pointage et préparer leur carte pour se faire pointer. À son heure idéale, le pilote fait pointer sa carte, met son moteur en marche et démarre.
- E. En début d'épreuve, les conducteurs recevront le signal de départ à l'heure exacte prévue pour chacun d'eux. Dans la minute qui suit le départ, le conducteur doit mettre son moteur en marche et traverser sous l'impulsion de son moteur une seconde ligne située à vingt mètres au-delà de la ligne de départ. Les conducteurs qui dépasseront la minute accordée pourront mettre leur véhicule en marche de la façon qu'ils le désirent mais sans aide extérieure, toutefois ils seront pénalisés de 10 points. La mise en marche du moteur avant l'ordre de départ entraîne une pénalisation de 10 points.

EF- 6 Moyenne horaire

La moyenne maximum est de 50 kilomètres par heure. Il est loisible au directeur de course ou à l'arbitre, en collaboration avec les organisateurs, de déterminer sur place une moyenne horaire idéale, ceci en fonction des conditions atmosphériques du moment ou des difficultés du parcours. La moyenne horaire choisie sera affichée à l'inscription.

EF-7 Pénalisation

- A. 60 points par minute de retard. Le retard n'est jamais récupérable.
- B. 60 points par minute d'avance. Le pilote doit revenir à son heure idéale au contrôle horaire suivant.
- C. Étape spéciale : 1 point par seconde.
- D. Le temps de départ sera pris (cellule ou chronomètre) sur la 2e ligne indiquée par un panneau vert. Chaque pilote sera obligé de s'arrêter avant de franchir la ligne de départ de l'étape spéciale pour identification et devra nettoyer ses numéros. Le chronométrateur lui donnera le signe de départ. En fin d'étape spéciale, au panneau rouge, le pilote s'arrêtera pour identification. Il est obligatoire que le directeur de course ou l'arbitre reconnaisse et vérifie l'étape spéciale la veille ou tôt le matin de l'épreuve. Le premier passage en spéciale sera chronométré sauf si celle-ci se trouve à moins d'un kilomètre du départ ou avis contraire du directeur de course ou de l'arbitre. Dans ce cas, ce passage chronométré supplémentaire se fera à la fin du dernier tour dans la mesure du possible.

- E. Drapeau jaune : danger sur cette section de piste. Lorsqu'il est présenté "immobile", il est interdit de dépasser. Lorsqu'il est présenté "agité", le danger est plus imminent et les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser. Si le directeur de course ou l'arbitre constate par lui-même ou par un de ses adjoints une infraction au respect de la signalisation ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera les sanctions suivantes aux pilotes fautifs :

Omission de respecter un drapeau jaune : Sanction allant de l'avertissement à l'arrêt du pilote pendant deux minutes.

Sonomètre : Dans un endroit gardé secret, un sonomètre pourra être placé pour vérifier le niveau sonore des machines.

Sanction : Maximum admis : 98 décibels. Plus de 98 décibels : 2 minutes d'arrêt par décibels dépassant la limite maximum ; Au-dessus de 101 décibels : exclusion

Aucune tolérance n'est permise sur le parcours.

Contrôle horaire : Il sera signalé par un drapeau blanc situé 100 mètres avant le pointeur, le drapeau jaune sera à 10 mètres avant le pointeur. Si le pilote dépasse celui-ci, avant son heure idéale, il sera irrémédiablement pointé à l'heure où il a franchi le drapeau. Les 10 mètres séparant le drapeau jaune des pointeurs se fera moteur arrêté. Celui-ci sera mis en marche à l'heure idéale de départ. La carte de pointage est à présenter par le pilote lui-même à son heure idéale. 60 minutes de retard sur l'ensemble de l'épreuve entraînent la mise hors course (soit 60 minutes après l'heure d'arrivée idéale). Il est défendu de ravitailler au contrôle horaire sous peine de mise hors course.

EF-8 Carte de pointage

- A. Le pilote est seul responsable de sa feuille de route ou carte magnétique à remettre à la fin de l'épreuve. Tout coureur qui perd par mégarde sa carte de pointage magnétique peut continuer son tour et bien signaler son passage aux différents contrôles horaires et de passage. À la fin de son tour, il doit signaler la perte de carte de pointage magnétique à la direction de course et en recevoir une nouvelle moyennant une pénalité de 60 points. En aucun cas, un coureur ne peut entamer un nouveau tour sans carte de pointage. Son classement sera validé après vérification des différents pointages lors des contrôles de passage et horaires.
- B. Les organisateurs doivent, à chaque contrôle horaire et de passage, remplir les feuilles minutées afin de pouvoir classer les pilotes ayant perdu leur carte de pointage magnétique.
- C. Les classements seront établis en fonction des pénalisations. En cas d'égalité, il sera tenu compte du temps total réalisé dans les étapes spéciales. Si l'égalité subsiste toujours, le résultat de la dernière étape spéciale sera déterminant. (Total en point de toutes les étapes spéciales, point de vérification, et techniques).

EF-9 Récompenses

Les récompenses devront consister uniquement en coupes, médailles, diplômes ou prix en nature. La FMSQ est responsable de fournir ces récompenses.

EF-10 Signification de la signalisation

Drapeau blanc : placé à 100 mètres avant le contrôle horaire Drapeau jaune : placé à 10 mètres avant le contrôle horaire Drapeau bleu : placé à 100 mètres avant le contrôle de passage.

Panneau vert : début de l'étape spéciale

Panneau rouge : fin de l'étape spéciale